

Procédure file

Informations de base		
CNS - Procédure de consultation Règlement	2002/0822(CNS)	Procédure terminée
Europol: statut du personnel, modifications. Initiative Danemark		
Sujet 7.30.05.01 Europol, CEPOL		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	LIBE Libertés et droits des citoyens, justice, affaires intérieures	NI TURCO Maurizio	10/12/2002
	Commission au fond précédente		
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	NI TURCO Maurizio	26/11/2002
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil Justice et affaires intérieures(JAI)	Réunion 2514	Date 05/06/2003

Evénements clés			
11/11/2002	Publication de la proposition législative	13873/2002	Résumé
04/12/2002	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
25/03/2003	Vote en commission		Résumé
25/03/2003	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A5-0107/2003	
08/04/2003	Débat en plénière		
09/04/2003	Décision du Parlement	T5-0164/2003	Résumé
05/06/2003	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
05/06/2003	Fin de la procédure au Parlement		
28/06/2003	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	

Référence de procédure	2002/0822(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Traité sur l'Union européenne (après Amsterdam) M 039-p1
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	LIBE/5/16954

Portail de documentation

Document de base législatif	13873/2002 JO C 286 22.11.2002, p. 0020-0024	11/11/2002	CSL	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A5-0107/2003	25/03/2003	EP	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	T5-0164/2003 JO C 064 12.03.2004, p. 0279-0345 E	09/04/2003	EP	Résumé

Informations complémentaires

Commission européenne	EUR-Lex
-----------------------	-------------------------

Acte final

Acte Justice et affaires intérieures 2003/628 JO C 152 28.06.2003, p. 0002-0006 Résumé

Europol: statut du personnel, modifications. Initiative Danemark

OBJECTIF : modifier le statut du personnel d'EUROPOL. CONTENU : la présente proposition, présentée sur initiative danoise, vise à prévoir une modification du statut du personnel d'EUROPOL. Les modifications proposées viseraient pour l'essentiel à définir les dispositions applicables aux agents d'EUROPOL en poste dans des pays tiers, compte tenu des conditions de vie particulières qu'ils connaissent. Ces dispositions, qui doivent être adoptées par le Conseil à l'unanimité, portent en particulier sur les obligations, conditions de travail, régime pécuniaire et allocations familiales auxquels ce type d'agents a droit ainsi que sur les règles relatives au remboursement de leurs frais, leurs prestations de sécurité sociale et les allocations scolaires auxquelles ont droit les enfants de ces agents lorsque leurs parents reviennent en poste aux Pays-Bas (siège d'EUROPOL) après une mutation dans un pays tiers. L'ensemble de ces dispositions est considéré comme particulier et dérogatoire par rapport au statut généralement applicable aux agents d'EUROPOL.?

Europol: statut du personnel, modifications. Initiative Danemark

En adoptant le rapport de M. Maurizio TURCO (NI, I), le Parlement européen s'est entièrement rallié à la position de sa commission au fond (se reporter au résumé du 25 mars 2003) et a rejeté l'initiative danoise portant sur le statut du personnel d'EUROPOL. Ce faisant, le Parlement européen a invité le Danemark à retirer sa proposition et à en présenter une nouvelle. Le Parlement estime en effet que cette initiative ne répond pas significativement aux carences fondamentales déjà mises en lumière par l'Assemblée lors de la recommandation du PE du 30 mai 2002 concernant EUROPOL (se reporter à la fiche de procédure CNS/2002/0804). Il estime tout particulièrement que les demandes maintes et maintes fois répétées d'un contrôle démocratique d'EUROPOL par le Parlement n'ont toujours pas été respectées. C'est pourquoi, il rejette cette initiative.?

Europol: statut du personnel, modifications. Initiative Danemark

OBJECTIF : modifier le statut du personnel d'EUROPOL. MESURE DE LA COMMUNAUTÉ : Acte du Conseil du 5 juin 2003 modifiant le statut du personnel d'EUROPOL. CONTENU : le Conseil a adopté, sur initiative danoise, un acte visant à prévoir une modification du statut du personnel d'EUROPOL. Les modifications visent pour l'essentiel à définir les dispositions applicables aux agents d'EUROPOL en poste dans des pays tiers, compte tenu des conditions de vie particulières qu'ils connaissent. Ces dispositions, adoptées à l'unanimité, portent en particulier sur les obligations, conditions de travail, régime pécuniaire et allocations familiales auxquels ce type d'agents a droit ainsi que sur

les règles relatives au remboursement de leurs frais, leurs prestations de sécurité sociale et les allocations scolaires auxquelles ont droit les enfants de ces agents lorsque leurs parents reviennent en poste aux Pays-Bas (siège d'EUROPOL) après une mutation dans un pays tiers. L'ensemble de ces dispositions est considéré comme particulier et dérogatoire par rapport au statut généralement applicable aux agents d'EUROPOL. ENTRÉE EN VIGUEUR : 6 juin 2003.?